



Problème lors de la construction maison individuelle

Par **homesweet**, le **13/02/2017** à **22:08**

Bonjour,

Nous avons débuté la construction de notre maison individuelle en mai 2016 avec un constructeur. Nous avons découvert récemment qu'avant l'hiver le chauffagiste a oublié de mettre de l'anti gel dans le circuit de chauffage au sol qui est situé dans la dalle de l'étage, et le circuit est maintenant hors d'usage. Notre constructeur nous propose deux solutions, soit la pose de radiateurs électriques (que nous avons refusé), soit la pose d'un nouveau circuit de chauffage au sol sur la dalle existante et normalement conçu pour la rénovation et et qui, chape comprise, représentera environ 4 cm d'épaisseur hors parquet. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter cette offre car il est techniquement impossible de casser la dalle pour refaire le circuit prévu au départ. Ma question est la suivante: puisque le constructeur ne nous livrera pas le système de chauffage prévu dans le contact de construction, sommes nous en droit de demander une compensation financière? Devons-nous envoyer un courrier au garant pour les informer du problème et nous couvrir si le système de chauffage au sol de l'étage n'est pas satisfaisant après la pose? Merci pour vos conseils.